

Aujourd'hui, vers 17H00, la gradée, lors de l'ouverture d'une cellule a vu l'occupant dissimuler un objet. Elle fit sortir l'individu pour effectuer une fouille intégrale par le surveillant de l'étage et procéder à la fouille de cellule.

Lors de cette fouille, la 1 ère surveillante récupéra le téléphone et le chargeur dissimulés.

Mais ce détenu « courageux » lors de sa réintégration en cellule tenta de porter un coup de tête à la collègue et d'arracher les objets interdits.

L'élève surveillant et la gradée réussirent à maîtriser l'agresseur et à le placer en prévention au Quartier Disciplinaire avec le renfort des surveillants de la MAH .

Mais, coup de théâtre le détenu, menaçant de se suicider, a été placé en CPROU.

Ce détenu âgé de 21 ans et condamné à 24 mois de détention pour trafic de stupéfiant, port d'arme blanche et violence commise en réunion, était pourtant en pleine forme 10 minutes auparavant pour agresser Patricia (griffure et écorchure au bras) et récupérer son téléphone.

L'UFAP UNSA Justice souligne la réactivité et le professionnalisme des agents présents sur l'intervention.

L'UFAP UNSA Justice exige une peine de QD de 30 jours et une comparution immédiate ainsi qu'une sanction pénale de cet individu qui agresse une femme.

L'UFAP UNSA Justice rappelle la réglementation, une crise suicidaire est temporaire. Elle dure 48 heures, ensuite , soit il réintègre le QD, soit le médical diagnostique que la crise n'est pas terminée donc il doit être placé en hôpital Psychiatrique pour des soins sans consentement. Sinon, il dégage sur un autre établissement.

L'UFAP UNSA Justice demande que, comme nos homologues Catalans du Sud, notre administration dote les quartiers disciplinaires pour les détenus violents d'une cellule capitonnée et de lits avec des moyens de contention.

Pour le bureau local

Le secrétaire Pierre